



Moyens-adaptation

| | |
|----|--|
| 1 | Accès à un lieu de travail calme, à l'extérieur de la classe. |
| 2 | Agrandissement de la police de caractère (1er cycle : 18 pts, 2e-3e cycles : 14 pts). |
| 3 | Assignation d'une place particulière. |
| 4 | Au 1er cycle du primaire, mettre en évidence certaines syllabes ou certains sons en les encadrant ou en les surlignant avant d'offrir le texte à l'élève. |
| 5 | <p>Au 2e cycle du primaire, utilisation de la calculatrice pour les additions et les soustractions, pour l'élève ayant des difficultés importantes en calcul et ayant reçu une rééducation en orthopédagogie.</p> <p>NOTE :</p> <p>En contexte d'épreuves CSS en mathématiques de 4e année, le guide d'administration indique si la calculatrice est autorisée ou non, pour chacune des parties de l'épreuve. Toutefois, si l'équipe du PI convient de maintenir l'utilisation de la calculatrice en contexte d'épreuve, deux scénarios sont possibles :</p> <p>1-maintenir l'utilisation de la mesure pour l'épreuve CSS qui deviendra alors invalide, c'est-à-dire que le résultat de l'épreuve ne sera pas pris en compte pour le calcul de la note de l'année. Il faudra donc inscrire « EX » dans la colonne réservée à l'entrée de la note de l'épreuve.</p> <p>2-ne pas permettre à l'élève d'utiliser la calculatrice. L'épreuve sera alors valide. La formule mathématique pour constituer le résultat au bulletin sera celle prévue.</p> |
| 6 | <p>Au 3e cycle du primaire, utilisation de la calculatrice pour l'élève ayant des difficultés importantes en calcul et ayant reçu une rééducation en orthopédagogie.</p> <p>NOTE :</p> <p>En contexte d'épreuves ministérielles en mathématiques de 6e année, la calculatrice est autorisée sauf pour la compétence 2 (situation d'application et le questionnaire de l'épreuve de mathématiques). Toutefois, si l'équipe du PI convient de maintenir l'utilisation de la calculatrice en contexte d'épreuve, deux scénarios sont possibles :</p> <p>1-maintenir l'utilisation de la mesure pour l'épreuve ministérielle qui deviendra alors invalide, c'est-à-dire que le résultat de l'épreuve ne sera pas pris en compte pour le calcul de la note de l'année. Il faudra donc inscrire « EX » dans la colonne réservée à l'entrée de la note de l'épreuve.</p> <p>2-ne pas permettre à l'élève d'utiliser la calculatrice. L'épreuve sera alors valide. La formule mathématique pour constituer le résultat au bulletin sera celle prévue.</p> |
| 7 | <p>Au primaire : Présenter le texte de lecture en plusieurs parties.</p> <p>NOTE : Cette adaptation n'est pas autorisée pour les épreuves Commission scolaire et ministérielles.</p> |
| 8 | Disposition plus aérée des textes. |
| 9 | <p>Donner un temps supplémentaire pour effectuer la tâche (1/3 du temps) (préciser les matières dans lesquelles le temps supplémentaire est nécessaire).</p> <p>NOTE : Prendre note que le temps prévu pour une épreuve est suffisant pour l'élève qui travaille plus lentement. L'élève ayant besoin d'un tiers de temps supplémentaire requiert alors habituellement deux fois plus de temps que les autres élèves.</p> |
| 10 | En écriture : Utilisation d'un magnétophone et d'un casque d'écoute afin d'aider l'élève à structurer sa pensée. |
| 11 | En écriture, pour l'élève ayant des difficultés importantes en lecture : Dans un contexte où la tâche nécessite la lecture préalable de textes, faire la lecture à l'aide d'un magnétophone, de la fonction de synthèse vocale d'un logiciel ou d'une tierce personne. |
| 12 | <p>En écriture, pour l'élève ayant des difficultés importantes en lecture : Faire lire son texte à voix haute par une tierce personne sans que celui-ci n'émette de commentaires avant la révision ou la correction.</p> <p>NOTE : Cette adaptation n'est pas autorisée pour les épreuves ministérielles.</p> |
| 13 | En écriture, pour l'élève ayant des difficultés motrices : Utilisation de l'ordinateur sans correction grammatical pour effectuer des tâches en écriture. |
| 14 | <p>En lecture : Morceler la tâche afin de mieux encadrer l'élève (ex. : lui présenter 2 questions à la fois).</p> <p>NOTE : Cette adaptation n'est pas autorisée pour les épreuves ministérielles.</p> |
| 15 | En lecture et en écriture : S'assurer que ce qui est écrit est lisible et compréhensible. |

| | |
|----|---|
| 16 | En lecture et en écriture, pour l'élève ayant des difficultés importantes sur le plan du langage : Fournir un ou des mots qu'il souhaite utiliser dans sa réponse, à la demande de l'élève. |
| 17 | En lecture, pour l'élève ayant des difficultés importantes à structurer sa pensée : Autorisation donnée à l'élève de répondre aux questions de compréhension à l'oral ou d'utiliser un magnétophone pour enregistrer ses réponses, puisque la tâche est d'évaluer la compréhension. |
| 18 | En lecture, pour l'élève ayant des difficultés importantes en écriture : Autorisation donnée à l'élève de répondre aux questions de compréhension à l'oral ou d'utiliser un magnétophone pour enregistrer ses réponses, puisque la tâche n'est pas d'évaluer l'écrit, mais bien la compréhension. |
| 19 | En lecture, pour l'élève ayant des difficultés importantes en écriture : Fournir l'orthographe de certains mots, à la demande de l'élève. |
| 20 | En mathématiques (2e cycle du primaire), pour l'élève ayant des difficultés importantes de calcul et ayant reçu une rééducation en orthopédagogie: Aide-mémoire des faits numériques de l'addition et de la soustraction laissé à la disposition de l'élève (l'aide-mémoire de la multiplication et de la division représente une flexibilité). |
| 21 | En mathématiques (3e cycle du primaire), pour l'élève ayant des difficultés importantes de calcul et ayant reçu une rééducation en orthopédagogie: Aide-mémoire des faits numériques de l'addition, de la soustraction, de la multiplication et de la division laissé à la disposition de l'élève. |
| 22 | En mathématiques : Agrandir ou aérer le texte. |
| 23 | En mathématiques, pour l'élève éprouvant des difficultés importantes en lecture : Assistance d'un intervenant pour faire la lecture textuelle des situations et relire certaines consignes à la demande de l'élève. |
| 24 | En mathématiques, pour la compétence 2 au primaire : Utilisation de l'aide-mémoire personnel lors de la situation d'application. |
| 25 | Impression des textes sur des feuilles de couleur (beige ou bleue). |
| 26 | Octroi de pauses surveillées à intervalles réguliers. |
| 27 | Permettre la prélecture des textes par l'élève. NOTE : Lors des épreuves ministérielles, les conditions de passation doivent être respectées. Il ne peut donc pas y avoir de lecture avant la présentation de l'épreuve, car l'élève devra entendre la mise en situation que l'enseignant effectue avec la classe avant de lire le texte. Dans cette situation, un accès à un temps supplémentaire pourra lui être autorisé. |
| 28 | Permettre l'utilisation d'un mica (transparent de couleur). |
| 29 | Photocopier les notes d'un autre élève plutôt que de lui faire écrire. |
| 30 | Pour l'élève ayant des difficultés importantes sur le plan du langage : Expliquer certains mots et certaines expressions de la vie courante à la demande de l'élève. |
| 31 | Pour l'élève ayant des problèmes de vision : Utilisation d'un appareil de lecture (ex. : télévisionneuse, loupe, plan incliné, etc.). |
| 32 | Pour l'élève ayant un trouble moteur, lui remettre les notes de cours photocopiées, de l'enseignant ou d'un pair, ou permettre la rédaction de celles-ci par une tierce personne. |
| 33 | Pour l'élève ayant une déficience auditive, permettre une deuxième écoute, lors de compréhensions du discours oral, en anglais. |
| 34 | Pour l'élève éprouvant de l'insécurité affective : Assurer une rétroaction fréquente sur les attitudes de l'élève. |
| 35 | Pour l'élève éprouvant de l'insécurité affective : Fournir des encouragements sur sa capacité à réussir. |
| 36 | Pour l'élève éprouvant de l'insécurité affective : Rappel d'une expérience antérieure positive. NOTE : Cette adaptation n'est pas autorisée pour les épreuves Commission scolaire et ministérielles. |
| 37 | Pour un élève ayant un trouble moteur, l'aide-mémoire pourrait être dicté par l'élève, mais écrit par une tierce personne. |
| 38 | Présentation des évaluations avec des espaces mieux délimités pour la communication des résultats. |
| 39 | Recours à l'ordinateur. |

| | |
|----|--|
| 40 | Recours à un outil d'aide à la correction (ex.: Antidote). |
| 41 | Recours à un outil d'aide à la rédaction avec correcteur orthographique et grammatical intégré (préciser le logiciel et les matières dans lesquelles l'outil d'aide sera utilisé). |
| 42 | Recours à un outil d'aide à la rédaction avec prédiction de mots intégrée (préciser le logiciel et les matières dans lesquelles l'outil d'aide sera utilisé). |
| 43 | Recours à un outil d'aide à la rédaction avec rétroaction vocale intégrée (préciser le logiciel et les matières dans lesquelles l'outil d'aide sera utilisé). |
| 44 | Réduction de la quantité de mots d'orthographe à l'étude. |
| 45 | Transcrire les mots et les phrases que l'élève dicte (à l'exception de l'épreuve d'écriture). |
| 46 | Utilisation d'un dictionnaire électronique (préciser le modèle et les matières dans lesquelles le dictionnaire électronique sera utilisé). |
| 47 | Utilisation d'un isoaloir (lieu circonscrit dans la classe). |
| 48 | Utilisation d'un outil d'aide à la lecture (ex. : synthèse vocale) (préciser le logiciel et les matières dans lesquelles l'outil d'aide sera utilisé). |
| 49 | Utilisation du dictionnaire phonologique Eurêka (mesure de flexibilité). |
| 50 | Utilisation d'un éclairage spécial. |